



Acheter et habiter un bateau

Comme beaucoup de monde, vous désirez acheter et surtout vivre sur un bateau en toutes saisons. Voici quelques conseils issus de notre expérience personnelle qui pourront, nous l'espérons, vous rendre service.

Le premier conseil, oh combien important, que l'on peut émettre :

il faut que ce soit un projet commun avec votre chérie ou votre chéri sinon vous courrez à la catastrophe.

L'achat du bateau

- Avant tout, prévoir un budget sérieux en fonction de la grandeur du bateau convoité et de vos moyens réels. Ne pas oublier que, hormis l'achat, il y a des frais d'entretien conséquents qu'il ne faut pas occulter.
Les bateaux de 19 mètres en bon état pour 20'000 euros n'existent pas !!!
- Etablir un cahier des charges complet de vos désirs concernant les aménagements, le moteur, l'autonomie, le genre de navigation etc.
- Ne pas acheter le premier bateau venu sur un coup de tête mais allez en visiter le plus grand nombre
- Vérifier dans quel pays le bateau est enregistré
- Prendre l'avis d'un ami connaisseur, d'un autre professionnel ou mandater un expert. Les frais d'expert coûteront nettement moins cher que l'achat d'un bateau pourri !!!
- Lorsque vous trouverez le bateau de vos rêves, il est impératif de le faire sortir de l'eau afin de procéder à un contrôle visuel des œuvres vives et surtout, pour les bateaux en acier, engager un expert pour effectuer un plan de sondage. Normalement, c'est vous qui prenez en charge les frais de sortie de l'eau et ceux de l'expert mais c'est le vendeur qui se charge des éventuelles réparations.
- Vous pouvez également demander une analyse de l'huile du moteur et de l'inverseur pour avoir une idée de leur santé. (www.iespm.com)
- Ne pas avoir une confiance aveugle dans les dires du vendeur.
- Contrôler s'il n'y a pas de réserves de propriété.
- Ne signer qu'un acte de vente dans lequel tout est mentionné explicitement

Quel bateau

- Un bateau est avant tout prévu pour naviguer. Une embarcation d'une vingtaine de mètres sera un maximum pour naviguer sans problème en couple
- Dispositions pour les bateaux enregistrés en France :

jusqu'à 14,99 mètres	Permis à durée illimitée
jusqu'à 19,99 mètres	Certificat de bateau à durée illimitée
ou	Certificat communautaire durée 10 ans
dès 20 mètres	Certificat communautaire durée 10 ans

Pour plus de renseignements sur ces différents certificats, voir le site :

www.sn-seine.equipement.gouv.fr

- Faire attention au tirant d'eau. Avec un TE de 1,20 m. au maximum et un TA de 3,00 m. , vous pourrez passer presque partout
- Lorsque vous entrez dans le bateau, attention aux odeurs de renfermer, de moisi, de fuel ou autre. Cela indique l'état de santé du bateau
- Contrôler s'il y a des traces d'humidité sur les parois intérieures du bateau
- Il faut vérifier qu'il y ait une bonne ventilation dans les pièces à vivre
- Pour les bateaux en acier, faire la chasse aux points de rouille. Attention également aux peintures qui sont appliquées pour cacher la « merde » au chat comme on dit !!
- La salle des machines doit être propre et en principe, il ne devrait pas y avoir d'eau ni d'huile en fond de cale. Se méfier d'un moteur recouvert de saletés, d'huile. Contrôler s'il y a des fuites sur le moteur, sur la pompe à injection ainsi qu'aux injecteurs
Vérifier le nombre d'heures moteur sur l'horamètre au tableau de bord.

Le confort

- L'installation d'un chargeur-onduleur est impérative le tout accompagné d'un parc à batteries adapté aux consommateurs se trouvant sur le bateau. (www.victron.com). Nous avons privilégié l'utilisation de batteries dites gel de type Sonnenschein qui ont une plus longue durée de vie et permettent des décharges profondes plus importantes qu'avec des batteries normales.
- Pour l'habiter en toutes saisons, il est impératif que votre bateau soit bien isolé. Sur le nôtre, nous avons également remplacé les simples vitrages par des doubles vitrages.
- Un bon chauffage est un atout pour passer la mauvaise saison. Les chauffages dits à air pulsé ne sont pas prévus pour un fonctionnement hivernal mais uniquement pour un appoint entre saisons. Une petite chaudière fuel de type Kabola, avec des radiateurs dans les pièces à vivre, est conseillée (www.kabola.nl).
- Un frigo à compresseur (12, 24 ou 220 volts) est à privilégier par rapport à un frigo de genre trimix fonctionnant en 12-220 volts et gaz. Le rendement est nettement supérieur.
- Une cuisinière à gaz avec un four fera la joie de madame. Les brûleurs doivent être pourvus de thermocouples qui coupent l'arrivée du gaz en cas d'extinction de la flamme. Faire contrôler l'installation complète par un professionnel. Si vous avez peur du gaz, vous pouvez utiliser une cuisinière fonctionnant en 220 volts mais cela implique l'installation d'un groupe électrogène adapté

Les frais annuels fixes

Exemple pour un bateau de 18-20 mètres :

- Place de port entre 150 et 250 euros par mois
- Electricité et eau en moyenne 40 euros/mois (bateau au port)
- Assurances 1'200 euros par an (selon somme assurée)
- Vignette VNF annuelle environ 427 à 553 euros (forfait Liberté 2010)

Entretien tous les 5 ans :

- Mise en cale (2007) 610 euros HT (tarif 2007 Atelier Fluvial)
- Forfait carénage (2007)
120 m² à 8 € le m² 960 euros HT (tarif 2007 Atelier Fluvial)

Pour un bateau de 20 m. et plus naviguant sous pavillon français (certificat communautaire), expertise tous les 10 ans :

- Mise en cale (2007) 610 euros HT (tarif 2007 Atelier Fluvial)
- Forfait carénage (2007)
120 m² à 8 € le m² 960 euros HT (tarif 2007 Atelier Fluvial)
- Frais d'expertise selon tarif de l'expert

Bien évidemment, ne sont pas compris dans ces prix les coûts de l'entretien courant du bateau, les frais en navigation etc.

Nous espérons que ce petit document, sans prétention aucune, pourra vous aider dans vos démarches à trouver le bateau de vos rêves.....